



Mulhouse, le 25/03/21

Objet : communiqué de presse

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse des organisations syndicales CFTC Santé Sociaux 68, CFE/CGC Santé Social 68, CGT Santé Action Sociale 68, FO Action Sociale 68 et SUD Santé Sociaux 68 relatif à la journée unitaire nationale d'actions et de grève du jeudi 8 avril 2021 :

"Dans le cadre de la journée unitaire nationale d'actions et de grève du 8 avril 2021 initiée par les fédérations CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD de la santé privé, de l'action sociale, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile et de la Sécurité Sociale, les organisations syndicales CFTC Santé Sociaux 68, CFE/CGC Santé Sociaux 68, CGT Santé Action Sociale 68, FO Action Sociale 68 et SUD Santé Sociaux 68 appellent les salariés de la santé publique et privée, de l'action sociale, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile et de la Sécurité Sociale à se mobiliser massivement :

Jeudi 8 avril 2021 à Colmar à 14h30 devant la Gare (coté Est/Centre Ville) pour une manifestation qui se dirigera ensuite vers le Conseil Départemental - CEA (100 avenue d'Alsace), puis à l'ARS (45 rue de la Fecht) pour se terminer devant la Préfecture où une audience sera demandée au Préfet.

En effet, en juillet 2020, le protocole SEGUR de la Santé a permis à certains salariés du secteur sanitaire et des EHPAD d'obtenir un complément de salaire de 183€.

Depuis, grâce aux différentes mobilisations, le gouvernement a concédé la même augmentation aux salariés de la fonction publique hospitalière rattachés à des établissements de santé.

Au niveau national sont toujours exclus plusieurs milliers d'agents du secteur public, 300 000 salariés du secteur privé non lucratif et les agents de l'UGECAM. Il en est de même pour les 250 000 salariés de l'Aide à domicile qui réclament avec leurs organisations syndicales l'agrément immédiat de l'avenant 43 qui prévoit 15% d'augmentation de salaire.

Voilà pourquoi, **nous exigeons l'ouverture immédiate par le Premier Ministre d'une négociation pour l'égalité de traitement des salariés du public et du privé par l'extension immédiate des 183€ pour tous**. Cette revalorisation est une juste reconnaissance pour les salariés de secteurs dont le niveau de vie et les conditions de travail se dégradent depuis de nombreuses années".

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Contacts Presse :

- CFTC Santé Sociaux 68 - Pascale LICHTENAUER - 07.86.84.91.99
- CFE/CGC Santé Social 68 - Estelle FISCHER DAUCE - 06.84.46.34.41
- CGT Santé Action Sociale 68 - Laurent CUSEY : 06.86.99.28.54
- FO Action Sociale 68 - Patrice FELPIN - 06.81.50.35.11
- SUD Santé Sociaux 68 - Sylvie PEROD - 06.75.12.61.54